


DEMANDE DE RESERVATION / SERVICE ACCUEIL

Document à adresser par mail à : stages@creps-dijon.sports.gouv.fr
Renseignements au **03.80.65.46.12**

NOM DE L'ORGANISME	ORGANISME PAYEUR <i>(si différent)</i>
.....
Adresse :	Adresse :
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville :
☎ :	☎ :
Portable :	Portable :
Mail :	Mail :

NOM DU RESPONSABLE présent sur le site durant le séjour
.....
☎ :
Mail :

OBJET DU STAGE
<input type="checkbox"/> Formation <input type="checkbox"/> Stage Sportif <input type="checkbox"/> Autre (Colloque, Séminaire, Assemblée générale)
INTITULE DU SEJOUR
DATES : du à heure au à heure
Nombre TOTAL de participants :
Dont nombre de <u>cadres</u>
Dont nombre de <u>stagiaires</u>
Dont nombre de <u>personnes à mobilité réduite</u> 
Dont nombre de <u>mineurs</u>

EQUIPEMENTS :

Réservations de salles, amphithéâtre, salle informatique ou installations sportives :

Salle ou installation	Capacité	Date	Équipement spécifique : paperboard,, vidéoprojecteur, wifi, etc.	Accueil café (oui/non) si oui, compléter le tableau ci-après

Prestations d'accueil café en salle: **prestations non assurée le week-end**

DATE / HEURE	Cafés / thés : nb personnes	Viennoiseries : nb personnes	Gâteaux sucrés : nb personnes	Nb bouteilles eau consignées *	Nb bouteilles jus de fruits	Nb bouteilles eau gazeuse 1l
le / / 2025						
le / / 2025						
le / / 2025						
le / / 2025						
le / / 2025						

* Les bouteilles fournies lors des prestations d'accueil café sont en verre et consignées. Aucune bouteille en plastique ne peut être fournie.

RESTAURATION :

DATE	Nb petits déjeuners 6H30-7H45	Nb repas plateau midi 12H-13H15	Nb repas plateau soir 19h00 – 20h00
le / / 2025			
le / / 2025			
le / / 2025			
le / / 2025			
le / / 2025			
le / / 2025			
le / / 2025			

HEBERGEMENT :

DATE	NOMBRE DE PERSONNES	CHAMBRE DOUBLE Nombre personnes	CHAMBRE INDIVIDUELLE * Nombre personnes	CHAMBRE V.I.P (lit double) * Nombre personnes
le / / 2025				
le / / 2025				
le / / 2025				
le / / 2025				
le / / 2025				
le / / 2025				
le / / 2025				
le / / 2025				

- chambre individuelle ou chambre VIP : selon disponibilités

<p><i>Le demandeur certifie avoir pris connaissance des conditions de réservation et d'annulation et des dispositions particulières applicables lors du séjour recensées dans le document joint au présent formulaire.</i></p>	<p>Date, signature et cachet du demandeur</p>
---	--

CONDITIONS DE RESERVATION ET D'ANNULATION

DISPOSITIONS PARTICULIERES ANNEE 2025

CONDITIONS DE RESERVATION ET D'ANNULATION

Réservation:

Toute réservation ne devient définitive qu'au retour du devis signé par l'organisme. Ce retour doit intervenir dans les 5 jours suivant l'envoi du devis par le CREPS. Au delà de 5 jours, le CREPS se réserve le droit de ne pas donner suite à la demande. A la réservation, le CREPS pourra demander le versement d'une avance de 20% du montant de devis.

Modification / annulation:

Toute modification de prestation (équipement, accueil café, restauration, hébergement) devra être signalée **au plus tard 10 jours avant le début de l'évènement** [en retournant](mailto:stages@creps-dijon.sports.gouv.fr) le formulaire de réservation actualisé par mail à stages@creps-dijon.sports.gouv.fr

2 semaines avant le début de l'évènement, le CREPS se réserve le droit de refuser toute demande de prestation supplémentaire. Le jour de l'évènement, si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil, le CREPS se réserve le droit de refuser l'effectif excédentaire.

Toute prestation supplémentaire ou tout dépassement d'effectifs signalé le jour de l'arrivée et accordé par le CREPS sera facturé.

Toute annulation d'une partie des prestations ou toute réduction d'effectifs signalée moins de 10 jours avant le début de l'évènement ne sera pas prise en compte pour la facturation. La facture sera établie sur la base du dernier formulaire de réservation.

Toute demande d'annulation d'une réservation doit être faite par courrier ou par mail à stages@creps-dijon.sports.gouv.fr. En cas d'annulation moins de 10 jours avant le début de l'évènement, les repas seront facturés en totalité. Une somme égale à 20% du montant des prestations autres que les repas pourra également être facturée à l'organisme.

DISPOSITIONS PARTICULIERES A LA RESTAURATION

Les participants sont tenus de se présenter au restaurant dans les plages horaires suivantes:

- Petit déjeuner entre 6h30 et 7h45
- Déjeuner entre 12h00 et 13h15
- Dîner entre 19h00 et 20h00

Seul le passage d'une carte de restauration à la borne permet d'accéder à la restauration. Une carte collective est délivrée au responsable du groupe qui est tenu de faire passer individuellement chaque participant, **dans le respect des horaires**, et de veiller à ce que le passage de son groupe dans la ligne de self se fasse dans de bonnes conditions (faire patienter les participants pour une meilleure fluidité).

Afin de **lutter contre le gaspillage alimentaire**, le responsable du groupe doit veiller à ce que les repas réservés par l'organisme soient effectivement pris au CREPS, ou à défaut, avertir le CREPS au plus tard la veille.

DISPOSITIONS PARTICULIERES A L'HEBERGEMENT

Les chambres doivent impérativement être libérées **avant 9h00** le jour du départ.

REGLEMENT INTERIEUR

Le responsable du groupe est tenu de faire respecter le règlement intérieur du CREPS consultable à l'accueil.

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.

Par mesure de sécurité, le stationnement se fera exclusivement sur les parkings visiteurs et en aucun cas en bord de route longeant le CREPS.

Chaque usager est responsable de ses biens. Le CREPS ne garantit pas les conséquences d'effraction, dégradation ou vol commis à l'encontre des usagers au sein de l'établissement.